



**Direction générale
de l'enseignement
postobligatoire**

Rue Saint-Martin 26
1014 Lausanne

Annexes au vade-mecum d'organisation des examens de maturité professionnelle intégrée et post-CFC

PEC- MP 2012

Orientation arts visuels et arts appliqués (MP-Arts)
Orientation économie et services (MP-ES)
Orientation nature, paysage et alimentation (MP-NPA)
Orientation santé et social (MP-S2)
Orientation technique, architecture et sciences de la vie (MP-TASV)

Session 2024

Version du : 28.09.2023 / OFPC
validée par la CDEP-MP le 26.09.2023

Toute désignation de personne, de statut, de fonction ou de profession utilisée dans le présent document s'applique indifféremment aux femmes et aux hommes.

Table des matières

Annexe 1	Calendrier des opérations	3
Annexe 2	Les écoles de maturités professionnelles	6
Annexe 3	Liste des responsables administratifs MP	7
Annexe 4	Tableau des examens anticipés	8
Annexe 5	Dates et horaires des examens écrits et oraux (anticipés compris)	9
	<i>Horaires des examens écrits</i>	<i>9</i>
	<i>MP-Arts (CEPV ; ERACOM)</i>	<i>9</i>
	<i>MP-ESe (CPNV ; EPCA ; ECPL ; EPCN)</i>	<i>9</i>
	<i>MP-ESs (CPNV ; EPCL)</i>	<i>10</i>
	<i>MP-NPA (Agrilogie)</i>	<i>10</i>
	<i>MP-S2 (Agrilogie ; CPNV ; ESsanté)</i>	<i>11</i>
	<i>MP-TASV (CEPM ; CEPV ; CPNV ; EPSIC ; ESsanté ; ETML ; ETVJ)</i>	<i>11</i>
	<i>Horaires des examens oraux</i>	<i>12</i>
Annexe 6	Corrections des examens écrits	13
Annexe 7	Liste des conférences cantonales des chefs de file et des commissions d'examens	16
Annexe 8	Liste des moyens auxiliaires autorisés PEC MP 2012	14
Annexe 10	Liste des experts externes (écrits)	16
Annexe 11	Conditions générales	16

Annexe 1 Calendrier des opérations

		R : Responsable	DGEP	Ecoles	Prés.
		P : Participe			
	Assure l'encadrement du dispositif d'organisation de l'examen de MP	R			
14 août	MAD : Ouverture des inscriptions aux cours préparatoires (MAD)			R	
21 août	Rentrée scolaire				
01 sept.	MAD : Fermeture des inscriptions aux cours préparatoires (MAD)			R	
2 semaines après la rentrée	Délai pour l'entrée en formation tardive. Passé ce délai, toute nouvelle demande est soumise à approbation de l'école concernée	R		P	
Automne / Hiver	Séance de coordination avec les présidents des conférences des chefs de file <i>(date et lieu à définir)</i>	R			P
15 sept.	Etablit le canevas des épreuves écrites (en-tête officiel) et les met à disposition des présidents de file	R			P
15 sept. - 01 mai	Coordonne et supervise la préparation des thèmes d'examen par la Commission d'examens				R
01 oct.	Met à disposition des écoles, sur l'Intranet DGEP, les instructions générales à annexer aux convocations	R			
14-29 oct.	Vacances d'automne				
15 oct.	Annonce à la DGEP les dates des corrections centralisées	P			R
01 nov.	Post-CFC : Ouverture du dépôt des demandes d'admission (inscriptions)	R			
15 nov.	Communique à la DGEP le nom des relecteurs (SCISOC et SCINAT)	P			R
01 déc. – 15 janv.	TASV (post-CFC+1 et int. 3 ans) : Ouverture d'INEXTA aux écoles pour inscrire les candidats	R		R	
11-15 déc.	TASV (post-CFC+1 et int. 3 ans) : Convoque les candidats à l'examen anticipé de mathématiques fondamentales			R	
23 déc. – 07 janv.	Vacances d'hiver				
01 janv.	Fournit les versions informatiques des épreuves libérées aux écoles professionnelles et aux présidents de file	R		P	P
08 janv.	TASV (post-CFC+1 et int. 3 ans) : Assure l'envoi de l'épreuve de mathématiques fondamentales, avec barème, corrigé, consignes de correction et d'impression à la DGEP	P			R
15 janv. – 15 fév.	Ouverture d'INEXTA aux écoles pour inscrire les candidats et les dispenses des FCM	R		R	
21 janv.	Fin du 1 ^{er} semestre				
25 janv.	TASV (post-CFC+1 et int. 3 ans) : Examen anticipé de mathématiques fondamentales			R	
05 fév.	TASV (post-CFC+1 et int. 3 ans) : Communique les résultats de l'examen anticipé de mathématiques fondamentales aux candidats			R	
10-18 fév.	Relâches				
10 mars	Post-CFC : Délai du dépôt des demandes d'admission (inscriptions)	R			

15 mars	Présentation des épreuves aux chefs de files avec barèmes, corrigés, consignes de correction et d'impression			R
15 mars – 30 avril	Ouverture d'INEXTA aux écoles pour inscrire les candidats, les dispenses et pour faire remonter les notes d'examens anticipés	R	R	
25 mars	Post-CFC : Remise des épreuves de l'examen spécifique d'admission à la DGEP, pour la session usuelle et celle de rattrapage	P		R
25 mars	MAD : Retour des résultats des cours préparatoires (MAD) à la DGEP	P	R	
29 mars – 14 avril	Vacances de Pâques			
01 avril	Fait valider les épreuves à l'expert, avec barèmes, corrigés, consignes de correction			R
01 avril	Organise la correction des examens écrits			R
01 avril	Post-CFC : Transmet la liste des candidats à l'examen spécifique d'admission ¹ et les épreuves via Partage.vd.ch	R	P	
01 mai	Assure l'envoi de l'épreuve, avec barème, corrigé, consignes de correction et d'impression à la DGEP (en format WORD et PDF), via un canal sécurisé (clé USB par recommandé, Partage.vd.ch, TEAMS)	P		R
01 mai	Confirme le travail des relecteurs (SCINAT et SCISOC) à la DGEP pour transmission des PSO aux directions	P		R
01 mai	Convoque les experts externes		R	R
01(-05) mai	Convoque les candidats en annexant les instructions générales disponibles sur l'Intranet DGEP		R	
04 mai	Post-CFC : Examen spécifique d'admission (dans les écoles), examen d'anglais bilingue compris		R	
15 mai	Remet aux présidents des chefs de file les listes des candidats aux examens MP	R		P
15 mai	Remet aux présidents des chefs de file la fiche d'indemnités d'expertise aux examens écrits	R		P
15 mai	Met à la disposition des directions des écoles professionnelles un jeu d'épreuves des branches AAAC, MATH NPA, SCINAT 1 et 2	R		
15 mai – 01 juil.	Ouverture d'INEXTA aux écoles pour inscriptions des notes	R	P	
09-12 mai	Ascension			
20 mai	Post-CFC : Retour des résultats de l'examen spécifique d'admission à la DGEP, examen d'anglais bilingue compris	P	R	
27 mai	Post-CFC : Communication des résultats de l'examen spécifique d'admission aux candidats		R	
31 mai	Met à la disposition des directions des écoles professionnelles un jeu d'épreuves concernées (épreuves, CD/fichiers audio, barèmes, corrigés, consignes de correction et d'impression)	R	P	
31 mai	Remet aux chefs de file les tableaux destinés à enregistrer les notes lors des corrections centralisées			R

¹ Les candidats des filières d'Agrilogie et de l'EPCN sont regroupés à l'EPCN. Les candidats des filières de CEPV et de l'EPCA sont regroupés au CEPV.

07 juin	Post-CFC : Examen spécifique d'entrée de rattrapage (à l'EPCN) ²		R	
10-14 juin	Examens écrits		R	
14 juin	Remonte les notes école dans INEXTA		R	
17 juin	Post-CFC : Retour des résultats de l'examen spécifique d'entrée de rattrapage	P	R	
Juin	Préside la séance de correction			R
Juin	Etablit le tableau de notes, le signe, et le fait contresigner par l'expert externe			R
Juin	Etablit la fiche d'indemnités d'expertise, contresignée par l'expert externe, et l'envoi à la DGEP	P		R
Juin	Remet à la DGEP son rapport sur le déroulement des examens et des corrections et transmet celui de l'expert externe	P		R
21 juin, 13h	Donne accès aux tableaux de notes à chaque école concernée	P	P	R
24 juin	Traite les cas limites et les circonstances particulières		R	
25-28 juin	Génère et imprime les attestations de notes (finales et anticipées) et les certificats à partir d'INEXTA		R	
28 juin	Fin de l'année scolaire			
31 juil.	Délai d'inscription pour les répétants avec suivi des cours et transmission des formulaires à la DGEP	P	R	
19 août	Rentrée scolaire			
31 août	Gère la rémunération des experts externes (écrits)	R		
15 sept.	Archive les épreuves, barèmes, corrigés, consignes de correction et d'impression	R		
15 oct.	Etablit un rapport à l'issue des examens	R		
31 oct.	Délai d'inscription pour les candidats libres et transmission des formulaires à la DGEP	P	R	

² Années précédentes : 2012 – ETML ; 2013 – CEPV ; 2014 – CPNV ; 2015 – EPCL ; 2016 – ESsanté ; 2017 – EPCN ; 2018 – EPCA ; 2019 – ETML ; 2020 – CEPV ; 2021 – CPNV ; 2022 – EPCL. ; 2023 – ESsanté.

Annexe 2 Les écoles de maturités professionnelles

Cette liste, indicative, peut être soumise à des adaptations d'année en année par décision de la DGEP.

Modèles : EM : modèle intégré, en école de métiers
 int. : modèle intégré, en dual
 CFC+1 : modèle post-CFC, formation en 1 an
 CFC +2 : modèle post-CFC, formation en 2 ans
 CFC +1/+2 : modèle post-CFC, classe mixte en 1 an et 2 ans

	TASV	NPA	ES éco.	ES serv.	Arts	S2 santé	S2 social
Agrilogie Marcelin Morges		CFC+1/+2				CFC+1	
CEPM Morges	int.						
CEPV Vevey	CFC+1				EM CFC+1		
CPNV Yverdon	EM int. CFC+1		int.	int. CFC+1 CFC+2		CFC+2	int. CFC+2
CPNV Payerne			int.	CFC+1			
CPNV Ste-Croix	EM int.						
EPCA Aigle			int. CFC+1/+2				
EPCL Lausanne			int. CFC+1	CFC+1 CFC+2			
EPCN Nyon			mono et bilingue int. CFC+1 CFC+2	int.			
EPSIC Lausanne	int.						
ERACOM Lausanne					EM int.		
ESsanté Lausanne	int. ³					EM int. CFC+1 (CFC+2)	CFC+1
ETML Lausanne	EM CFC+1 CFC+2						
ETVJ Le Sentier	EM int.						

³ ESsanté : MP-TASV intégrée (LABO) avec une dernière volée en 2022-2025.

Annexe 3 Liste des responsables école

Responsables administratifs MP		
Ecole	Prénom / Nom	Adresse mail
Agrilogie	Yves Pottu	yves.pottu@vd.ch
CEPM	Nicolas Freymond	nicolas.freymond@vd.ch
CEPV	Karen Malherbe	karen.malherbe@eduvaud.ch
CPNV	Stéphanie Belaich	stephanie.belaich@eduvaud.ch
EPCA	Pablo Tourino	pablo.tourino@vd.ch
EPCL	Sophie Neyroud Rochat	sophie.neyroud-rochat@vd.ch
EPCN	Laïla Aroub	laila.aroub@vd.ch
EPSIC	Stéphane Leutwiler	stephane.leutwiler@vd.ch
ERACOM	Viviane Morey	viviane.morey@vd.ch
ESsanté	Yvan Manzo	yvan.manzo@eduvaud.ch
ETML	Alain Härtel	alain.hartel@eduvaud.ch
ETVJ	Jonathan Zosso	jonathan.zosso@vd.ch

Responsable organisation des examens		
Ecole	Prénom / Nom	Adresse mail
EPCL	Olaya Maurer	olaya.maurer@vd.ch

Secrétaire en charge de la gestion administrative des MP		
Ecole	Prénom / Nom	Adresse générique
Agrilogie	Christelle Frei	marcelin.morges@vd.ch
CEPM	Fabienne Besuchet	cepm.secretariat@vd.ch
CEPV	Cindy Jordan	secretariat.cepv@vd.ch
CPNV	Julie Jaccard (P) Annick Lambelet (SC) Sandra Plubel (ASE) Irène Sanchez (Y)	emp.cpnv@vd.ch
EPCA	Nathalie Blanchet	secretariat.epca@vd.ch
EPCL	Sonia Di Crosta	secretariat-vj.epcl@vd.ch
EPCN	Magali Gaget	info@epcn.ch
EPSIC	Lucie Charoton	information.epsic@vd.ch
ERACOM	Céline Jordan	secretariat.eracom@vd.ch
ESsanté	Florianne Treina	info.essante@vd.ch
ETML	Gabriella Lorenzetti Sonia De Oliveira Azevedo	secretariat.etml@vd.ch
ETVJ		secretariat.etvj@vd.ch

Annexe 4 Tableau des examens anticipés

(SX) = fin du semestre X	MP-TASV		MP-NPA		MP-ES		MP-Arts		MP-S2	
	Modèle	Anticipé	Modèle	Anticipé	Modèle	Anticipé	Modèle	Anticipé	Modèle	Anticipé
Agrilogie			post-CFC+2	ANG (S2) SCINAT 1 (S2) SCINAT 2 (S2)						
CEPM	intégré 4 ans	ALLE (S4) MATHFON (S4) ANGL (S6)								
CEPV	post-CFC+1	MATHFON (S1)					intégré 3 ans	ALLE (S4) ANGL (S4) INFCOM (S4)		
CPNV	intégré 4 ans	ALLE (S4) MATHFON (S4) ANGL (S6)			intégré 4 ans (MEDIA) MP-services	FRAN (S6) MATHFON (S6)			intégré 3 ans (ASE)	ALLE (S4) ANGL (S4)
	post-CFC+1	MATHFON (S1)								
EPCA					post-CFC+2 MP-économie	FRAN (S2) ALLE (S2) FINCO (S2)				
EPSIC	intégré 4 ans	ALLE (S4) MATHFON (S4) ANGL (S6)								
ERACOM							intégré 3 ans	ALLE (S4) ANGL (S4) INFCOM (S4)		
ESsanté (ESSC)	intégré 3 ans (LABO) ⁴	MATHFON (S3) ALLE (S4) ANGL (S4)							intégré 3 ans (ASSC)	ALLE (S4) ANGL (S4)
									post-CFC+2 ⁵	FRAN (S2) MATHFON (S2) SCINAT (S2)
ETML	intégré 4 ans	ALLE (S4) MATHFON (S4) ANGL (S6)								
	post-CFC+1	MATHFON (S1)								
	post-CFC+2	MATHFON (S2)								
ETVJ	intégré 4 ans	ALLE (S4) MATHFON (S4) ANGL (S6)								

⁴ ESsanté : Fin de la MP-TASV intégrée après la session de juin 2025.

⁵ ESsanté : MP-S2 post-CFC+2 pas officiellement proposée dès la rentrée 2021, mais disponible au besoin.

Annexe 5 Dates et horaires des examens écrits et oraux (anticipés compris)

Ecrits : du lundi 10 juin 2024 au vendredi 14 juin 2024

Oraux : du lundi 10 juin 2024 au vendredi 21 juin 2024

Horaire des examens écrits

MP-Arts (CEPV ; ERACOM)

Horaire école / examen pratique		Arts appliqués, art et culture	
DATES	MATIN	APRES-MIDI	
Lu. 10 juin 2024	Français – 150 min 08:30 – 11:00 (MesAm → 11:45)		
Ma. 11 juin 2024	Information et communication – 120 min* Pratique (40') : 08:30 – 09:10 (MesAm → 09:22) Théorique (80') : 09:40 – 11:00 (MesAm → 11:24)		
Me. 12 juin 2024	Anglais B1 – 120 min# 08:30 – 10:30 (MesAm → 11:00)		
Je. 13 juin 2024	Allemand B1 – 120 min# 08:30 – 10:30 (MesAm → 11:00)		
Ve. 14 juin 2024	Mathématiques – 120 min 08:30 – 10:30 (MesAm → 11:06)		

* Pause entre les deux parties.

Pour la compréhension orale, les candidats avec des MesAm peuvent être convoqués quelques minutes avant pour la lecture des consignes. Aucun temps supplémentaire n'est accordé pour répondre aux questions.

MP-ESe (CPNV ; EPCA ; ECPL ; EPCN)

DATES	MATIN	APRES-MIDI
Lu. 10 juin 2024	Français – 150 min 08:30 – 11:00 (MesAm → 11:45)	
Ma. 11 juin 2024	Finances & comptabilité – 180 min 08:30 – 11:30 (MesAm → 12:24)	
Me. 12 juin 2024	Anglais B2 – 120 min# 08:30 – 10:30 (MesAm → 11:00)	Economie & droit – 120 min 14:00 – 16:00 (MesAm → 16:36)
Je. 13 juin 2024	Allemand B2 – 120 min# 08:30 – 10:30 (MesAm → 11:00)	
Ve. 14 juin 2024	Mathématiques – 120 min 08:30 – 10:30 (MesAm → 11:06)	

Pour la compréhension orale, les candidats avec des MesAm peuvent être convoqués quelques minutes avant pour la lecture des consignes. Aucun temps supplémentaire n'est accordé pour répondre aux questions.

MP-ESs (CPNV ; EPCL)

DATES	MATIN	APRES-MIDI
Lu. 10 juin 2024	Français – 150 min 08:30 – 11:00 (MesAm → 11:45)	
Ma. 11 juin 2024	Finances & comptabilité – 180 min 08:30 – 11:30 (MesAm → 12:24)	
Me. 12 juin 2024	Anglais B1 – 120 min [#] 08:30 – 10:30 (MesAm → 11:00)	Economie & droit – 120 min 14:00 – 16:00 (MesAm → 16:36)
Je. 13 juin 2024	Allemand B1 – 120 min [#] 08:30 – 10:30 (MesAm → 11:00)	
Ve. 14 juin 2024	Mathématiques – 120 min 08:30 – 10:30 (MesAm → 11:06)	

[#] Pour la compréhension orale, les candidats avec des MesAm peuvent être convoqués quelques minutes avant pour la lecture des consignes. Aucun temps supplémentaire n'est accordé pour répondre aux questions.

MP-NPA (Agrilogie)

Les examens de Mathématiques et de Sciences naturelles 1 et 2 sont organisés en collaboration avec les cantons de Genève, Fribourg et Neuchâtel. Les dates sont communes aux quatre cantons.

DATES	MATIN	APRES-MIDI
Me. 29 mai 2024 (à confirmer)	Mathématiques – 2x60 min* 08:30 – 09:30 (MesAm → 09:48) 10:15 – 11:15 (MesAm → 11:33)	Sciences naturelles 2 – 120 min 14:00 – 16:00 (MesAm → 16:36)
Ve. 31 mai 2024 (à confirmer)		Sciences naturelles 1 – 150 min* Chimie (60') : 13:30 – 14:30 (MesAm → 14:48) Biologie (90') : 15:00 – 16:30 (MesAm → 16:57)
Lu. 10 juin 2024	Français – 150 min 08:30 – 11:00 (MesAm → 11:45)	
Ma. 11 juin 2024		
Me. 12 juin 2024	Anglais B1 – 120 min [#] 08:30 – 10:30 (MesAm → 11:00)	
Je. 13 juin 2024	Allemand B1 – 120 min [#] 08:30 – 10:30 (MesAm → 11:00)	
Ve. 14 juin 2024		

* Pause entre les deux épreuves.

[#] Pour la compréhension orale, les candidats avec des MesAm peuvent être convoqués quelques minutes avant pour la lecture des consignes. Aucun temps supplémentaire n'est accordé pour répondre aux questions.

MP-S2 (Agrilogie ; CPNV ; ESsanté)

DATES	MATIN	APRES-MIDI
Lu. 10 juin 2024	Français – 150 min 08:30 – 11:00 (MesAm → 11:45)	Sciences sociales – 150 min 14:00 – 16:30 (MesAm → 17:15)
Ma. 11 juin 2024	Sciences naturelles (Santé) – 120 min 08:30 – 10:30 (MesAm → 11:06)	
Me. 12 juin 2024	Anglais B1 – 120 min [#] 08:30 – 10:30 (MesAm → 11:00)	Economie & droit (Social) – 120 min 14:00 – 16:00 (MesAm → 16:36)
Je. 13 juin 2024	Allemand B1 – 120 min [#] 08:30 – 10:30 (MesAm → 11:00)	
Ve. 14 juin 2024	Mathématiques – 120 min 08:30 – 10:30 (MesAm → 11:06)	

[#] Pour la compréhension orale, les candidats avec des MesAm peuvent être convoqués quelques minutes avant pour la lecture des consignes. Aucun temps supplémentaire n'est accordé pour répondre aux questions.

MP-TASV (CEPM ; CEPV ; CPNV ; EPSIC ; ESsanté ; ETML ; ETVJ)

DATES	MATIN	APRES-MIDI
Je. 25 janv. 2024	Mathématiques fondamentales – 2x75 min* (post-CFC+1 et MPi 3 ans / CEPV, CPNV, ESsanté, ETML) 08:30 – 09:45 (MesAm → 10:08) 10:30 – 11:45 (MesAm → 12:08)	
Lu. 10 juin 2024	Français – 150 min 08:30 – 11:00 (MesAm → 11:45)	
Ma. 11 juin 2024	Sciences naturelles – 120 min 08:30 – 10:30 (MesAm → 11:06)	
Me. 12 juin 2024	Anglais B1 – 120 min [#] 08:30 – 10:30 (MesAm → 11:00)	Maths fondamentales – 2x75 min* (post-CFC+2 et MPi 4 ans) 13:00 – 14:15 (MesAm → 14:38) 15:00 – 16:15 (MesAm → 16:38)
Je. 13 juin 2024	Allemand B1 – 120 min [#] 08:30 – 10:30 (MesAm → 11:00)	
Ve. 14 juin 2024	Maths spécifiques – 2x90 min* 08:30 – 10:00 (MesAm → 10:27) 10:45 – 12:15 (MesAm → 12:42)	

* Pause entre les deux épreuves.

[#] Pour la compréhension orale, les candidats avec des MesAm peuvent être convoqués quelques minutes avant pour la lecture des consignes. Aucun temps supplémentaire n'est accordé pour répondre aux questions.

Horaire des examens oraux

Les écoles organisent librement les examens oraux durant la période fixée.

Des oraux peuvent être organisés durant toutes les demi-journées sans examen écrit.

Pour les MP post-CFC uniquement : examens oraux possibles dès le 1 ^{er} juin, notamment pour l'examen de sciences sociales en MP-S2 +1.
--

Annexe 6 Corrections des examens écrits

Les dates des corrections centralisées seront définies en début d'année scolaire par les présidents des chefs de file en fonction de la planification des horaires d'examens. Les résultats doivent être transmis aux secrétariats des écoles au plus tard à 13h le dernier vendredi de la session d'examens.

BRANCHE	DATE	HEURE	LIEU	RESPONSABLE	
Anticipé de Maths fond. (TASV)	VE 26.01.2024	8h-17h	ETML	Thierry de Heller	
Allemand B1	JE 22.06.2023	8h30-17h	EPCL	Séverine Gueissaz	
Allemand B2	ME 21.06.2023	8h30-16h	CPNV-Y	Muriel Douady	
Anglais B1	ME 21.06.2023	9h-12h	ETML	A définir	
Anglais B2	JE 22.06.2023	8h-12h	A définir	A définir	
Arts appliqués, arts et culture	JE 22.06.2023	9h-17h	ERACOM	Alberto de Andrés	
Economie et droit	JE 15.06.2023 VE 16.06.2023	8h30-17h	A définir	Anne Duboux Vito Carnevale	
Français	Correction décentralisée en école Délai pour la remise des notes : à la fin de la journée d'oral			Stéphane Paccaud	
Finances et comptabilité	ME 14.06.2023 JE 15.06.2023 VE 16.06.2023	8h-17h	EPCN	Nathalie Filliez Mento	
Information et communication	ME 21.06.2023	16h30-18h	A définir	Valérie Roten	
Maths (fond. + spé.)	ES – S2	LU 19.06.2023 MA 20.06.2023	8h-17h	ESsanté	Thierry de Heller
	Arts – TASV	ME 21.06.2023 JE 22.06.2023 VE 23.06.2023	8h-17h	ETML	
Sciences naturelles	Biologie	ME 14.06.2023 JE 15.06.2023	8h-17h	CPNV-Y	Maria Benvenuti
	Chimie	VE 16.06.2023 LU 19.06.2023	8h-17h 8h-12h	ETML	
	Physique	ME 14.06.2023 JE 15.06.2023	8h-17h	CEPM	
	Biol – Chim – Phys	LU 19.06.2023	13h-17h	ETML	
Sciences sociales	JE 22.06.2023	13h30-17h	ESsanté	Anthony Vallat	

Les corrections des examens intercantonaux de MP-NPA (Mathématiques fondamentales, Sciences naturelles 1 et 2) sont gérées par les enseignants d'Agrilogie.

Les corrections des examens intercantonaux de MP-SV (parties Biologie et Chimie des Sciences naturelles) sont gérées par les enseignants de l'ESsanté.

Annexe 7 Liste des moyens auxiliaires autorisés PEC MP 2012

Disciplines	Orientations	Moyens auxiliaires
Allemand B1 (validé 03.10.2022)	Toutes sauf MP-ESe	Compréhension orale : aucun Compréhension écrite : dictionnaire bilingue Expression écrite : dictionnaire bilingue Expression orale : aucun
Allemand B2 (validé 08.11.2022)	MP-ESe	Compréhension orale : aucun Compréhension écrite : dictionnaire bilingue Expression écrite : dictionnaire bilingue Expression orale : aucun
Anglais B1	Toutes sauf MP-ESe	Compréhension orale : aucun Compréhension écrite : dictionnaire bilingue Expression écrite : dictionnaire bilingue Expression orale : aucun
Anglais B2 (validé 08.12.2022)	MP-ESe	Compréhension orale : aucun Compréhension écrite : dictionnaire monolingue Expression écrite : dictionnaire monolingue Expression orale : aucun
Arts appliqués, art et culture (validé 03.10.2022)	MP-Arts	Tout document imprimé ou manuscrit. Matériel de dessin (crayons, stylos, règle, etc., et autre matériel de création), papier fourni par l'école. Accès à la bibliothèque, à la salle informatique et aux imprimantes de l'école. (Contribution de l'école à hauteur de 20.- CHF par élève pour les consommables liés à l'examen)
Finances et comptabilité (validé 10.11.2022)	MP-ES (e&s)	Calculatrice non programmable
Français	Toutes	Dissertation : œuvres & dictionnaire de langue Oral : dictionnaire de langue
Economie et droit (validé 10.11.2022)	MP-ESe	Calculatrice non programmable Codes suisses sans annotations personnelles sous forme papier : Cst., CO, CC, LP, LCC, ORC (CC-CO éd. Orell Füssli et/ou édités par la Chancellerie fédérale) <u>Pour la MP-ESe bilingue</u> Dictionnaire bilingue français-anglais
Economie et droit (validé 10.11.2022)	MP-ESs	Calculatrice non programmable Codes suisses sans annotations personnelles sous forme papier : Cst., CO, CC, LP (édition Imprimerie fédérale et CC-CO éd. Orell Füssli)
Economie et droit (validé 10.11.2022)	MP-S2	Calculatrice non programmable Codes suisses sans annotations personnelles sous forme papier : Cst., CO, CC, LP (édition Imprimerie fédérale et CC-CO éd. Orell Füssli)
Information et communication (validé 24.11.2022)	MP-Arts	Aucun document

Mathématiques	MP-Arts	Nouveau formulaire, calculatrice sans CAS et sans fonction graphique (Texas Instrument TI-30 eco RS)
Mathématiques (validé 24.01.2023)	MP-ESe	Formulaire Favre, calculatrice sans CAS, avec fonction financière élémentaire et sans fonction graphique (Texas Instrument TI-30 eco RS)
Mathématiques (validé 24.01.2023)	MP-ESs	Formulaire Favre, calculatrice sans CAS et sans fonction graphique (Texas Instrument TI-30 eco RS)
Mathématiques (validé 23.11.2021)	MP-NPA	60 min sans moyens auxiliaires 60 min avec recueil de formules et calculatrice programmable
Mathématiques	MP-S2	Nouveau formulaire, calculatrice sans CAS, avec fonction statistique élémentaire et sans fonction graphique (Texas Instrument TI-30 eco RS)
Mathématiques	MP-TASV	Fondamentales 75 min sans moyens auxiliaires 75 min avec recueil de formules CRM non annoté et/ou formulaire ad hoc (romand) et calculatrice non programmable, selon liste éditée Spécifiques 90 min sans moyens auxiliaires 90 min avec recueil de formules CRM non annoté et calculatrice avec CAS
Sciences naturelles (PHYS validé 03.10.2022)	MP-NPA	Biologie Aucun document Chimie Calculatrice non programmable Formulaire fournit avec l'épreuve Physique Calculatrice non programmable Formulaire CRM non annoté Formulaire d'examen cantonal non annoté
Sciences naturelles (PHYS validé 03.10.2022) (CHIM validé 23.01.2023)	MP-S2	Chimie Calculatrice non programmable Formulaire de chimie S2 Physique Calculatrice non programmable Formulaire d'examen cantonal non annoté
Sciences naturelles (PHYS validé 03.10.2022)	MP-TASV	Chimie Calculatrice non programmable Formulaire CRM non annoté Physique Calculatrice non programmable Formulaire CRM non annoté Formulaire d'examen cantonal non annoté
Sciences sociales (validé 15.11.2022)	MP-S2	Ecrit : aucun moyen Oral : aucun moyen

Annexe 8 Liste des conférences cantonales des chefs de file et des commissions d'examens

Se référer au tableau Excel « Liste_Membres des files_ » de l'année concernée, selon la classification suivante :

- P : Président de la conférence cantonale des chefs de file et de la commission d'examens
- C : Coordinateur de la sous-commission d'examens
- M : Membre de la commission d'examens
- ExFin : Rédacteur de l'examen final
- ExAd : Rédacteur de l'examen spécifique d'admission en MP post-CFC
- R : Relecteur, hors commission d'examens déchargé selon le temps effectif (maximum 3 PSO) et, en principe, issu d'un établissement non représenté dans la commission d'examens

Annexe 9 Liste des experts externes (écrits)

Se référer au tableau Excel « Experts HES_Examens_EP & GY » de l'année concernée.

Annexe 10 Conditions générales

Se référer au document « Examens MP - Instructions générales (valable dès la session 2023) ».